



## Victime maltraitance

-----  
Par Kalio

Bonjour/Bonsoir , je voudrais savoir si une personne qui a ete victime de maltraitance pendant quelle était enfant(psychologie et aussi un peu physique) et a vu quelqu'un être victime de maltraitance (très physique) si elle était obliger de porter plainte ? Et si la victime une fois majeur ,en parle a une personne cette personne peut elle porter plainte ? Merci

-----  
Par Tisuisse

Un mineur dispose de 10 ans à compter de sa majorité pour déposer une plainte dans ce domaine, il, ou elle, a donc jusqu'à ses 28 ans pour ça.

Toute personne qui a connaissance de maltraitance envers un enfant a obligation d'en faire le signalement au Parquet. C'est ensuite au Procureur de donner une suite, ou non, à ce signalement.

-----  
Par Kalio

Merci pour votre réponse . Mais la personne doit faire le.signalement même si la maltraitance a eu lieu plusieurs année avant et quelle n'a pas duré toute l'enfance ?

-----  
Par Tisuisse

Pas forcément, une fois l'enfant devenu majeur, c'est à lui de se prendre en charge.

-----  
Par Kalio

D'accord, merci .